FICHE INTENDANCE (2nde, 1ère et Terminale)
Année scolaire 2026-2027

Nom :			**Prénom :**
Date de naissance |__|__| |__|__| |__|__|__|__|			
Classe 2026-2027	☐ 2nde	☐ 1ère	☐ Terminale
	☐ Redoublant		

		Tarif journalier voté par la Région	**Tarif au 1er trimestre (18 août 2026 au 31 décembre 2026)**
RÉGIME	☐ DP 4 jours (L,Ma,J,V)	1 €	62 jours = 62 €
	☐ DP 5 jours (L,Ma,Me,J,V)	1 €	76 jours = 76 €
	☐ Interne 5 jours (L,Ma,Me,J,V)	4,80 €	77 jours = 369,60 €
	☐ Interne 5 jours : élève originaire des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) peut bénéficier d'une aide régionale à l'hébergement basée sur une prise en charge des frais d'internat. Cette demande devra être formulée par la famille et à déposer auprès du service intendance porte n° 10 avant le **12 septembre 2026**. * Pièces à fournir : - une demande écrite - un justificatif d'adresse - un certificat scolarité		
	☐·Externe		

☐ **En tant que Responsable légal(e), je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la cantine de mon enfant et en accepte les termes.**

➔ **RESPONSABLE LÉGAL(E) FINANCIER** (Personne qui paie les frais de DP/Internat : **RIB obligatoire**)

Nom : …… Prénom : ……..……
N° de téléphone : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Élève BOURSIER ☐·OUI : **PARENT AYANT FAIT LA DEMANDE DE BOURSE (Rib obligatoire)**
Nom : …… Prénom : ……..

☐·NON

A Saint-Benoît, le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| **Signature :**

✂----------

INFORMATIONS

- **Tarif** : le tarif par trimestre est forfaitaire et non pas calculé sur le nombre de repas consommé réellement.
- **Facturation** : la facturation est transmise aux familles par e-mail avant la fin du trimestre. Pour les élèves boursiers, le montant de la demi-pension ou internat est automatiquement déduit de la bourse. En cas de difficulté financière, il convient de contacter le service social de notre établissement.
- **Paiemen**t : les frais de la demi-pension et/ou d'internat peuvent être réglés en priorité par CB via Educonnet (à l'aide des identifiants fournis en début d'année), par virement bancaire ou en espèces (300,00 euros maximum par paiement).
- **Changement régime** : **tout trimestre commencé est dû.** Les élèves, désirant changer de régime, doivent récupérer un formulaire de changement de régime auprès de la Vie Scolaire puis le remplir, le faire signer par les parents et le déposer auprès du CPE de leur niveau. Ceci au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant.
- **Carte d'accès à la cantine :** la carte est remise à l'élève à la rentrée, pour toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée.